



Divorce - Séparation de la fratrie

Par **Mth**, le **01/05/2021** à **01:46**

Bonjour,

Dans le cadre d'un divorce, l'un des parents peut-il demander une separation de la fratrie ?

Situation :

- relation conflictuelle, voire violente, mère / fils aîné (ado),
- relation fusionnelle étouffante, mère / fille cadette (ado).

La mère peut'elle obtenir le droit de garde de la fille à temps plein, le fils chez son père, sachant que le père veut, lui, maintenir la fratrie en garde alternée ?

Quelles sont les solutions envisageables ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **01/05/2021** à **08:44**

Bonjour,

Il vous appartient, en tant que papa, de faire obstruction à cette séparation si vous estimez qu'elle portera préjudice à vos enfants.

A ce titre, qu'en pensent vos enfants ? En tant qu'ado. chacun peut faire une lettre de motivation au JAF pour exposer ses souhaits et être entendu par ce JAF. De plus, si besoin

est, en tant que mineur, chacun peu avoir un avocat gratuit qui prendra leurs défenses et intérêts. L'avocat, qui connaît les juges, saura trouver les bons arguments.

Par **Visiteur**, le **01/05/2021** à **18:07**

Bonjour

A toute fin utile.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764>

Par **Mth**, le **01/05/2021** à **21:51**

Merci pour vos retours. Je vais creuser le sujet avec mon avocat...